



# DÉCHÈTERIE DU CHANGEMENT POUR LES DÉCHETS VERTS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
11 OCTOBRE 2019

## SÉPARATION DES DÉCHETS DE TONTE ET DES DÉCHETS DE BRANCHAGES

À compter du 14 octobre 2019, pour des raisons économiques et environnementales, les déchets verts devront désormais être triés. Les usagers de la déchèterie de Granville seront amenés à séparer leurs déchets verts : les tontes d'un côté, les branchages de l'autre.

Les déchets verts sont destinés à être compostés, ce qui nécessite un broyage à leur arrivée sur le site de compostage, à l'exception des tontes. Cette séparation des déchets selon qu'ils sont issus des tontes ou des branchages évite un broyage inutile des tontes, entraînant de ce fait des économies d'énergie. Chaque année, ce sont environ 4 000 tonnes de déchets verts issus de la déchèterie de Granville qui sont à traiter. La prestation d'évacuation et de traitement des déchets verts en déchèterie a été confiée à la SPHERE.

Situé au sein de l'exploitation agricole du GAEC de Bredeville, à la Grimaudière, sur la commune de Coudeville-sur-Mer, le traitement par compostage est 100 % végétal [c'est-à-dire exempt de boues]. La fabrication du compost se fait à partir des broyats de branchages, tailles de haie, fleurs et plantes, et des tontes et feuilles sans branchages [non broyés]. Le système utilisé est un compostage spontané sans retournement, par aération lente, puis mise en andains retournés pour maturation. Le compost produit par les plateformes, conforme à la norme NFU 44-051, est valorisé dans le milieu agricole par épandage dans les champs, comme fertilisant naturel.

Rappelons que pour optimiser les trajets des déchets verts en déchèterie, des solutions existent : utiliser les tontes en paillis au pied des arbustes, pratiquer le mulching, composter...

Des composteurs sont à disposition des habitants de Granville Terre et Mer au tarif de 10 euros. Pour en obtenir, il suffit de contacter le service déchets : 02 33 91 92 60.